



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 15 FÉVRIER 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre Anne-Hébert, ce quinzième jour du mois
de février deux mille dix, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller André Fournier
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Sandra Gravel
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de madame la conseillère Diane Larouche,
agissant à titre de maire suppléant.

Est absent : Monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents : M. le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
 Mme la greffière adjointe Ginette Audet
 M. le directeur des Services techniques Martin Careau

Huit personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2010
4. Avis d'intention : Investissement dans le parc-école
5. Avis de motion : Réfection du chemin Tour-du-Lac Sud
6. Avis de motion : Réglementation sur le déboisement
7. Lecture et adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 532-87
8. Lecture et adoption d'un règlement remplaçant le règlement 1042-2008 et abrogeant le règlement 822-2000
9. Amendement de la résolution numéro 454-2009
10. Demande de subvention : Réduction des gaz à effet de serre
11. Personnel embauché aux Services techniques
12. Paiement numéro 4 : Modernisation des usines / Phase 1
13. Mandat : Concept préliminaire / Réfection chemin Tour-du-Lac Sud
14. Mandat à la firme Aquatech
15. Amendement de la résolution numéro 56-2010
16. Autorisation de dépenses : Communications sans fil
17. Approbation du règlement de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
18. Radiation de comptes à recevoir
19. Avis de motion : Agrandir la zone 49-F à même la zone 108-CN
20. Signature d'une entente avec Lotissement Olympia



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010

21. Projet de réfection de la route de Fossambault Nord
 - a. Amendement au protocole d'entente avec le MTQ : Travaux de réfection
 - b. Révision des honoraires professionnels : Travaux de réfection
22. Autorisation de dépenses : Climatisation salle des serveurs / Mairie
23. Subvention : Équipements de loisirs
24. Addenda au contrat hiver 2009 – 2010 : Gestion sports activités
25. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
26. Résolution d'appui : Minicentrale hydroélectrique
27. Suivi des dossiers par les élus
28. Autres sujets
29. Période de questions
30. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de février est reprise.

71-2010 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Report des points 6 et 21.

ADOPTÉE

72-2010 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2010**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 8 février 2010, comme il a été présenté.

ADOPTÉE

73-2010 **AVIS D'INTENTION
INVESTISSEMENTS DANS LE PARC-ÉCOLE**

ATTENDU que ce conseil a prévu, dans son plan triennal d'immobilisations, une aide financière de 15 000 \$ pour le projet d'amélioration du parc-école de l'école Jacques-Cartier ;

ATTENDU que ce geste fait suite aux nombreuses discussions entre la Commission scolaire de la Capitale et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, notamment à une demande d'assistance financière adressée à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 15 octobre 2009 par madame Mélanie Primeau, présidente du Conseil d'établissement, et par madame Danielle Bélanger, directrice de l'école institutionnelle Jacques-Cartier / Saint-Denys-Garneau ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010

ATTENDU que l'utilisation du parc-école serait élargie aux résidants en dehors des heures de classe et aux groupes de jeunes fréquentant le camp de jour ;

ATTENDU que le coût total du projet est estimé à 115 000 \$ et impliquerait plusieurs partenaires ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU que ce conseil donne son appui au projet de parc-école de l'école Jacques-Cartier et annonce son intention d'y contribuer pour la somme de 15 000 \$, conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente entre les parties qui inclurait, notamment, le tracé pour le prolongement de la piste cyclable Le Chemin de la Liseuse en direction de la route de Fossambault, ce qui implique un droit de passage sur les terrains de la Commission scolaire de la Capitale.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION
RÉFECTION CHEMIN TOUR-DU-LAC SUD

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux de pavage sur une partie du chemin Tour-du-Lac Sud et des travaux de réfection de la voirie et pavage sur une autre partie du chemin Tour-du-Lac Sud et autorisant un emprunt pour ce faire.

74-2010

LECTURE ET ADOPTION
D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 532-87

RÈGLEMENT NUMÉRO 1106-2010

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 532-87
POURVOYANT À PERMETTRE ET À RÉGIR
CERTAINES DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS
DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT DE FAÇON À :

Rendre admissibles à une demande de dérogation mineure les dispositions relatives aux clôtures, murs et haies pour les propriétés incluses dans les zones commerciales situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, là où l'entreposage extérieur le permet, ainsi que dans les zones industrielles telles que définies au plan de zonage.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 6 avril 1987 le règlement numéro 532-87 pourvoyant à permettre et à régir certaines dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement, lequel règlement numéro 532-87 est entré en vigueur le 10 avril 1987 ;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun et d'intérêt public de modifier son règlement pourvoyant à permettre et à régir certaines dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement numéro 532-87 ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 1106-2010, lequel ordonne et statue
ce qui suit :

Règlement numéro 1106-2010

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme
s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé :

RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 532-87 POURVOYANT À PERMETTRE ET À RÉGIR
CERTAINES DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS
DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT DE
FAÇON À :

Rendre admissibles à une demande de dérogation mineure les
dispositions relatives aux clôtures, murs et haies pour les
propriétés incluses dans les zones commerciales situées à
l'extérieur du périmètre d'urbanisation, là où l'entreposage
extérieur le permet, ainsi que dans les zones industrielles telles
que définies au plan de zonage.

ARTICLE 3 L'article 4 du règlement intitulé « *Règlement numéro 532-87
pourvoyant à permettre et à régir certaines dérogations mineures
aux règlements de zonage et de lotissement* » est modifié en
ajoutant, après le mot « haies », à la fin du 3^e paragraphe du
premier alinéa de cet article, les mots suivants :

...sauf si la propriété en cause est incluse dans une zone
commerciale située à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, là
où l'entreposage extérieur le permet, ou dans une zone
industrielle telle que définie au plan de zonage.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 15^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE DIX.

MAIRE SUPPLÉANT

SECRÉTAIRE TRÉSORIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010

75-2010

LECTURE ET ADOPTION
D'UN RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1042-2008 ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 822-2000

RÈGLEMENT N° 1107-2010
AUX FINS DE REMPLACER LE RÈGLEMENT N° 1042-2008
ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NO 822-2000

ATTENDU que ce conseil a adopté le 10 avril 2000 le règlement numéro 822-2000, lequel décrétait un emprunt et une dépense de 10 750 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture du poste incendie ;

ATTENDU que ces travaux ont plutôt été exécutés en vertu de la résolution numéro 424-2007 et la dépense imputée au fonds de roulement remboursable sur cinq ans ;

ATTENDU que le règlement numéro 1042-2008, aux fins d'abroger le règlement numéro 822-2000, n'est jamais entré en vigueur ;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 18 janvier 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1107-2010, lequel décrète ce qui suit :

Règlement numéro 1107-2010

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Le présent règlement remplace le règlement numéro 1042-2008 et abroge le règlement numéro 822-2000.

Article 3 Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
LE 15^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2010.

MAIRE SUPPLÉANT

SECRÉTAIRE TRÉSORIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010

76-2010 **AMENDEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 454-2009**

ATTENDU le rapport de la greffière adjointe, madame Ginette Audet, en date du 11 février 2010 ;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur l'administration générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que la résolution numéro 454-2009, adoptée le 14 septembre 2009, soit amendée, pour indiquer :

- Que madame Marie-Josée Langlois est nommée au poste d'adjointe administrative à la gestion documentaire et au Service incendie.
- Qu'elle soit classée à l'échelon 5 de la grille salariale du poste d'adjointe administrative à compter du 1^{er} mars 2010.
- Que les deux transferts budgétaires suivants soient effectués, vers le poste numéro 02-140-03-141, pour combler le dépassement :
 - 350 \$ du poste 02-140-02-141
 - 1 350 \$ du poste 02-220-00-141.

ADOPTÉE

77-2010 **DEMANDE DE SUBVENTION**
PROGRAMME SUR LES GAZ À EFFET DE SERRE

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a mis sur pied le programme « CLIMAT MUNICIPALITÉS » ;

ATTENDU que le volet 1 du programme concerne un inventaire de GES à dresser, de même qu'un plan d'action visant leur réduction, qu'il est doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars et prend fin le 31 décembre 2012 ;

ATTENDU que les coûts admissibles à un remboursement sont les coûts directs engagés et payés uniquement et spécifiquement pour la réalisation de l'inventaire, du plan d'action, y compris les salaires et avantages sociaux ;

ATTENDU que la demande de subvention a été préparée par monsieur Jean-Paul Gravel, économiste et urbaniste ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, à signer le formulaire d'aide financière joint à la présente résolution dans le cadre du programme Climat municipalités et à le transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil s'engage, suivant l'acceptation de sa demande d'aide financière, à réaliser un inventaire et à élaborer un plan d'action conformes aux exigences énumérées dans les annexes 1 et 2.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010

78-2010 **EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ OCCASIONNEL**
 À LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 11 février 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de monsieur Claude Chevalier à titre de journalier spécialisé.

Les conditions d'embauche sont présentées au rapport susmentionné.

ADOPTÉE

79-2010 **PAIEMENT NUMÉRO 4**
 MODERNISATION DES USINES DE
 PRODUCTION D'EAU POTABLE

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Michel Tremblay, ingénieur, de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, datée du 5 février 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 4 à « Les Constructions Bé-Con inc. » au montant de 48 101,85 \$. Ce montant tient compte des directives de changement 1 et 2, il inclut une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes. La dépense est imputée au règlement numéro 1098-2009.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 3.

ADOPTÉE

80-2010 **CONCEPTION PRÉLIMINAIRE**
 RÉFECTION CHEMIN TOUR-DU-LAC SUD

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, relativement à un mandat pour la préparation d'une estimation préliminaire des coûts de réfection du chemin Tour-du-Lac Sud - phase 2 ; ce document étant nécessaire pour l'adoption d'un règlement décrétant l'exécution des travaux ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme Dessau, selon les détails de la proposition de service transmise par monsieur Olivier Rochette, ingénieur, en date du 10 février 2010, pour produire une estimation préliminaire des coûts de réfection du chemin Tour-du-Lac Sud, phase 2. Le coût du mandat est établi à 1 500 \$, taxes en sus.

Cette dépense est imputée au fonds général qui pourra être renfloué par le règlement décrétant l'exécution des travaux.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010

81-2010

MANDAT À AQUATECH

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, relativement à diverses activités décrites dans la proposition de service transmise par monsieur Jean-François Audet, en date du 9 février 2010, et dans un courriel transmis par monsieur Simon Sauvageau, en date du 11 février 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU :

- D'accorder un mandat à Aquatech Société de Gestion de l'eau inc. (option A) pour assister le personnel de la Ville dans l'opération et l'optimisation des équipements de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. Le coût pour ce service est établi à 4 020 \$ pour neuf visites pendant l'année 2010. Cette dépense est prévue au budget d'opération et elle est imputée au poste budgétaire numéro 02-412-20-411.
- D'accorder un mandat (option C) pour convenir des taux horaires 2010 advenant que le personnel de la Ville requière des interventions, sur une base horaire, des opérateurs ou techniciens de la firme.
- D'accorder un mandat particulier (option C) pour assister le personnel de la Ville afin de solutionner les problèmes d'eau colorée dans le secteur de la route de la Jacques-Cartier. Il s'agit d'un mandat à tarif horaire dont le budget global maximal est établi à 4 197 \$, taxes en sus. Cette dépense est imputée au règlement numéro 1068-2009.

Pour l'instant, les services proposés en options B et D ne sont pas retenus.

ADOPTÉE

82-2010 **AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 56-2010**
DEMANDE D'AUTORISATION
POUR LA CONSTRUCTION DU PUIS P-6

ATTENDU que le conseil a adopté la résolution numéro 56-2010 autorisant, entre autres, monsieur Michel Tremblay, ingénieur, de la firme Roche ltée, à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une demande d'autorisation pour la construction du puits P-6 ;

ATTENDU que cette résolution prévoyait également un paiement de 1 547 \$, représentant les frais d'étude de la demande à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

ATTENDU que le paiement autorisé aurait plutôt dû être de 4 123 \$ comme montré au tableau annexé à la présente résolution, la capacité maximale du puits P-6 ayant été établie à 327 mètres cubes par jour par la firme Mission HGE ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 56-2010 en remplaçant le montant de 1 547 \$, représentant les frais d'étude de la demande à payer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par le nouveau montant de 4 123 \$.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010

83-2010

AUTORISATION DE DÉPENSES :
COMMUNICATION SANS-FIL

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 15 février 2010 concernant le déploiement d'un réseau de communication sans-fil sur la partie urbanisée de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accepter la proposition de la compagnie Interspek datée du 15 février 2010 et d'autoriser le déploiement d'un réseau de communication sans-fil et le raccordement de certains équipements.

La dépense, représentant la somme de 16 355,19 \$ taxes en sus, est imputée de la façon suivante :

- 6 800 \$ au surplus non affecté, comme prévu au programme d'immobilisations, pour le déploiement du réseau sans-fil incluant le déplacement des équipements déjà installés sur la toiture du supermarché IGA vers le clocher de l'église, l'ajout d'équipements de relais au bâtiment des travaux publics (4300, route de Fossambault) et la réorientation des antennes existantes (caserne, services techniques) ;
- 4 825 \$ au règlement No 1098-2009 pour le raccordement des équipements informatiques de l'usine Gingras ;
- 1 620 \$ au règlement No 1098-2009 pour le raccordement des équipements informatiques du puits P-4 ;
- 4 400 \$ au règlement No 1068-2009 pour le raccordement des équipements informatiques du puits P-5.

ADOPTÉE

84-2010

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 16-2010 AU MONTANT DE 4 576 000 \$
DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

ATTENDU que la Régie doit construire un système de traitement du lixiviat du lieu d'enfouissement technique qui doit être opérationnel au cours de l'année 2010 ;

ATTENDU que les coûts reliés à ces travaux correspondent à l'estimation effectuée par la firme d'ingénieurs BPR dans son rapport déposé le 18 juin 2009 et pour lesquels la Régie a donné son accord suivant la résolution numéro 59-06-2009 ;

ATTENDU que la Régie doit également, conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, acheter et installer une torchère pour brûler les biogaz générés par le lieu d'enfouissement technique ;

ATTENDU que la Régie doit également procéder à la réfection du chemin du site qui est en très mauvais état ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010

ATTENDU que les travaux ci-dessus constituent la dernière phase visant à compléter les infrastructures reliées à l'agrandissement du lieu d'enfouissement ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que le conseil municipal de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier approuve le règlement d'emprunt numéro 16-2010 adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 21 janvier 2010.

ADOPTÉE

85-2010 **RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR**

ATTENDU que quelques comptes à recevoir datant des années 2007 et 2008 ne seront pas recouverts ;

ATTENDU que les démarches appropriées ont été entreprises pour tenter de les récupérer mais sans succès ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU de radier les comptes à recevoir divers datant des années 2007 et 2008 qui ne seront pas recouverts pour un total de 3 854,46 \$, tels qu'apparaissant sur la liste préparée par madame Julie Cloutier, trésorière adjointe.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623, de façon à agrandir la zone 49-F à même la zone 108-CN.

86-2010 **ENTENTE D'OUVERTURE DE RUE**
SAINTE-CATHERINE-SUR-LE-PARC – PHASE 9

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Jacques Marcotte, maire et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer une entente avec Lotissement Olympia inc. pour le développement de 25 lots à bâtir dans le cadre du projet Sainte-Catherine-sur-le-Parc, phase 9.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio, experts-conseils, à présenter les plans de construction du projet « Sainte-Catherine-sur-le-Parc, phase 9 » au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention d'un certificat d'autorisation.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010

87-2010 **AUTORISATION DE DÉPENSES :**
CLIMATISATION DE LA SALLE DES SERVEURS INFORMATIQUES

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 15 février 2010 concernant l'installation d'une unité de climatisation indépendante dans la salle des serveurs informatiques de la mairie ;

ATTENDU que ce projet est prévu au programme d'immobilisations 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU :

- D'accorder un contrat, dont le coût a été établi à 9 229 \$, taxes en sus, à Honeywell pour l'installation, dans la salle des serveurs informatiques de la mairie, d'une unité indépendante de climatisation 24 000 BTU, le tout selon les détails de la soumission déposée par monsieur Sébastien Marceau en date du 15 février 2010.
- D'autoriser une dépense de 500 \$, taxes en sus, pour le raccordement électrique de l'unité.

Ces dépenses sont imputées au fonds de roulement remboursable sur cinq ans.

ADOPTÉE

88-2010 **DEMANDE DE SUBVENTION**
ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

ATTENDU la demande d'aide financière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, soumise le 8 décembre 2009, en vertu du programme Fonds Chantiers Canada-Québec, Volet Collectivités et Grandes Villes ;

ATTENDU le rapport du directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais, en date du 15 février 2010, indiquant que ce volet du programme est fermé, les sommes s'y rattachant ayant toutes été engagées ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais, à transférer au fonds Programme infrastructures Québec-Municipalités (PIMQ) volet *Projets à incidences urbaines ou régionales*, la demande d'aide financière susmentionnée, laquelle concerne les projets suivants :

- l'agrandissement du pavillon du Grand-Héron ;
- l'amélioration de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse » ;
- l'ajout d'une toiture à la patinoire extérieure ;
- la construction de deux terrains de tennis ;
- la construction d'un parc d'eau ;
- l'éclairage des terrains de soccer.

Ces projets doivent être réalisés entre 2010 et 2012 selon l'échéancier prévu à cette fin.

ADOPTÉE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010**



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010

89-2010 **ADDENDA CONTRAT HIVER 2009-2010**
 GESTION SPORTS ACTIVITÉS

ATTENDU le rapport du directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais, en date du 15 février 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un addenda au contrat d'hiver 2009-2010 avec Gestion sports activités, relativement à la surveillance des activités au parc du Grand-Héron.

La dépense représentant la somme de 2 893,75 \$, sans taxes, est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-36-451.

ADOPTÉE

90-2010 **APPROBATION DE LA LISTE**
 DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 12 février 2010, laquelle totalise la somme de 19 532,22 \$, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

91-2010 **PROJET DE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a reçu un projet préliminaire de minicentrale hydroélectrique sur la rivière Ontaritzzi dans le secteur du manoir de la Seigneurie de Fossambault ;

ATTENDU que le projet de 7,65 millions de dollars comporte des mesures d'aménagement du site pour la création d'un parc récréotouristique régional à des fins de préservation, de récréation et d'éducation ;

ATTENDU que ce conseil est d'avis que la MRC de La Jacques-Cartier est la plus apte à piloter ce dossier ;

ATTENDU l'avis de la Corporation du bassin de La Jacques-Cartier ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil appuie le projet préliminaire de minicentrale hydroélectrique sur la rivière Ontaritzzi, sujet aux observations faites par la Corporation du bassin de La Jacques-Cartier.

Que demande soit faite à la MRC de La Jacques-Cartier de soumettre ce projet dans le cadre du *Programme d'achat d'électricité de 150 MW d'Hydro-Québec*, en tenant compte de la compatibilité du site.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Aucune intervention.

Il est 20 h 13.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

92-2010

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 46.

MAIRE SUPPLÉANT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

*Je soussigné, certifie conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses autorisées
par résolution lors de la séance du 15 février 2010.*

Copie certifiée

Marcel Grenier, secrétaire-trésorier